



Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Procès-verbal du conseil municipal séance du 9 novembre 2022

PRESENTS	Karine BORDES, Gérard BOUILLARD, Thierry CHEBELIN, Jean-Claude DEMPÈRE, Caroline FEZAS, Vincent HONIAT, Daniel RALIERE, Jonathan MATTIOLI, Franck NEZRY, Julien DESCALZO
ABSENTS / EXCUSES	Nathalie AUDRY, procuration à Gérard BOUILLARD Cendrine BABOT, procuration à Daniel RALIERE Marion SAUVESTRE, procuration à Thierry CHEBELIN Brigitte LAGARDE procuration à Franck NEZRY Brigitte JUGHON

Jonathan MATTIOLI est élu secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt deux, le neuf novembre à dix neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Bonnepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du conseil municipal : 4 novembre 2022

Ordre du jour

Délibération actant le choix du mode de diffusion des actes réglementaires suite à la réforme de la publicité des actes du 1er juillet 2022.

Délibération autorisant le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le désamiantage du toit de la salle des fêtes.

Délibération autorisant le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de matériel informatique (NAS).

Délibération autorisant les reprises de concessions du cimetière.

Délibération autorisant le Maire à faire une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Questions diverses

Questions des élus

Questions du public

Délibération actant le choix du mode de diffusion des actes réglementaires suite à la réforme de la publicité des actes du 1er juillet 2022.

Suite à la réforme de la publication des actes entrée en vigueur le 1er juillet 2022, il convient de délibérer afin de choisir le mode de diffusion des actes. Le choix se porte ici sur l'affichage papier en mairie, afin de permettre l'autonomie du Secrétariat (à la différence de la version numérique sur site dépendant de la commission communication).

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 14 pour.

Adopté

Délibération autorisant le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le désamiantage du toit de la salle des fêtes.

Nous travaillons activement sur le dossier de rénovation de la SDF car nous approchons des échéances. L'ensemble des devis arrive, nous allons déposer le permis, nous recherchons toutes les subventions possibles pour soutenir ce dossier.

Nous échangeons avec les autres communes pour avoir des informations sur ce type de projets.

Une aide de la Région peut être apportée dans le cadre du désamiantage des toitures, ce qui va être le cas dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes. La condition est l'installation de panneaux photovoltaïques. Cela pourrait aussi couvrir le renforcement de la toiture. La subvention maximale est de 80 000€. Nous confirmerons si nous utilisons cette aide car pour obtenir cette aide il faut que la surface photovoltaïque couvre 40% de la toiture ce qui n'est pas forcément la meilleure solution pour notre projet (car plus il y a de puissance, moins la revente est avantageuse). Il convient d'autoriser le Maire à faire cette demande de subvention.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 14 pour.

Adopté

Délibération autorisant le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de matériel informatique (NAS).

Le NAS est notre serveur de stockage de données qui montre des problèmes. Il convient d'autoriser le Maire à faire une demande de subvention pour renouveler ce matériel et permettre à la mairie de fonctionner normalement. Il s'agit ici de l'achat d'un NAS et deux switches- (serveur de stockage- 1736.02€ TTC).

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 14 pour.

Adopté

Délibération autorisant les reprises de concessions du cimetière.

Il y a une vingtaine de concessions concernées. Le problème est que nous avons identifiés les tombes mais les panneaux ont été enlevés à plusieurs reprises. L'identification a donc été un peu plus compliquée que prévu. Cette reprise de concession n'est pas faite de gaîté de cœur mais elle est nécessaire. L'ossuaire a été fait et sera utilisé.

Dans la continuité des démarches de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon entamée en 2017, il convient de délibérer afin que la commune reprenne les concessions et les remette en service pour de nouvelles inhumations.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 14 pour.

Adopté

Délibération autorisant le Maire à faire une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Toujours dans le cadre de la rénovation de la SdF, c'est un dispositif que nous ne connaissons pas. Cette agence peut donner des subventions pour des projets qui font à la fois du désamiantage, du photovoltaïque et des réfections de sol pour le sport par son plan de relance « Rénovation Énergétique et Modernisation des Équipements Sportifs. Ce que l'on peut escompter, ce sont 500 000 euros

maximum. Par contre, c'est un dossier assez technique à remplir. L'architecte et le BE Énergie nous accompagnent. Le dossier doit être réceptionné le 2 décembre. Le projet de la SdF est tout à fait éligible et significatif mais notre zone n'est pas prioritaire. Il convient d'autoriser le Maire à faire cette demande.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 14 pour.

Adopté

Questions diverses

Questions des élus

- Nous avons reçu le rapport d'activité du SDEHG, celui-ci est visible à la mairie. Il nous est imposé une synthèse en conseil. C'est un établissement composé de 587 communes, divisé en commissions territoriales. Sa compétence majeure est la distribution de l'électricité. La gestion du réseau est donnée à Enedis. Le SDEHG c'est 511 000 clients, 14 150kms de réseau basse tension, 9 900kms de réseau moyenne tension. Le SDEHG améliore la qualité en renforçant le réseau, améliore les paysages en enfouissant des lignes. Il assure le raccordement au réseau d'électricité. Il gère l'éclairage public. 50 millions d'investissement en 2021. Recettes en 2021, 64 millions. Dépenses en 2021, 66 millions.
- Rappel: commémoration du 11 novembre ce vendredi à 11h. L'école participera par la lecture de textes ainsi qu'une exposition au café associatif à partir de 10h.
- Salle biblio et salle canicule, le sol se dégrade fortement. Des travaux sont à prévoir. Il nous faut vérifier si le revêtement de sol contient de l'amiante.
- Le 15 novembre, RDV pour discuter de l'installation de la nouvelle aire de jeu. Une administrée demande si ils seront entretenus? Oui, il y aura un contrat de maintenance.
- Les travaux du carrefour de la D12 devaient démarrer mais la société n'a pas eu toutes les autorisations de la part du conseil départemental

Questions du public

- Combien de retour sur le sondage extinction lumières?
Environ une centaine sur Illiwap, un peu moins en papier avec une grosse tendance sur la plage 23h / 6h.
- Par rapport au terrain vendu Tourneris, est ce jusqu'aux habitations?
Non.

Avez vous un regard sur ce qui sera fait?

Oui, nous avons un regard, car nous pouvons contraindre le permis d'aménager et le règlement de la future zone.

- Quid du désamianter les deux algécos en même temps que la sdF?

Pas en même temps car il faut, stratégiquement et financièrement, faire deux demandes distinctes pour être mieux subventionnés.

- Point de vue communication, à priori, certains particuliers seraient venus couper et récupérer du bois au château. Cela aurait été intéressant de savoir car des gens ont besoin.

Nous allons vérifier point de vue assurance et nous communiquerons mieux. Entraide ne doit pas hésiter à remonter les besoins.

- Les panneaux d'affichage mis aux entrées du village sont ils réservés à BSA?

Oui mais, si ça ne gêne pas, nous n'enlèverons pas les affiches extérieures.

- Question reçue par internet : demande de mise en place d'un panneau pour le passage piéton rue du guigneriou.

Nous devons récupérer des panneaux pour les monter.

La séance est levée à 20h17.